



# SNUipp –FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)



Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Education Nationale.

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

Se syndiquer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>

Vendredi 12 mai 2017

Ce message sur le site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4255>

- 1) **2e mouvement 2017 : classer les circonscriptions, demander son maintien .....**
- 2) **Le nouveau décret sur les ORS est paru**
- 3) **Déclaration des Revenus 2016**
- 4) **Sécurité dans les écoles : la brochure SNUipp-FSU**
- 5) **Congrès AESH vendredi 9 juin 2017 à Wittenheim**
- 6) **Indemnité de changement de résidence**

1) **2e mouvement 2017 : classer les circonscriptions, demander son maintien .....**

Toutes les infos : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4254>

2) **Le nouveau décret sur les ORS est paru**

Malgré l'opposition de la FSU et d'une majorité d'organisations syndicales qui avaient voté contre le projet, le ministère publie un décret sur les obligations de service des enseignants qui ne répond en rien aux besoins d'allègement de la charge de travail. Pire il dégrade les conditions d'exercice d'enseignants sur certaines missions.

Lire l'article : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4235>

3) **Déclaration des Revenus 2016**

Infos et calendrier : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4236>

4) **Sécurité dans les écoles : la brochure SNUipp-FSU**

Le SNUipp-FSU édite une brochure pour faire le point sur tous les aspects réglementaires et pratiques des nouvelles mesures de sécurité dans les écoles.

Les attentats et le contexte de menace terroriste ont amené le ministère de l'Éducation nationale à diffuser de nombreux textes pour définir les mesures de prévention et de sécurité dans les écoles. Des textes qui peuvent parfois se révéler complexes à mettre en œuvre en fonction de la diversité des situations locales. Le SNUipp-FSU publie un numéro de « Questions sur » pour faire le point sur l'état actuel de ces dispositifs, d'en analyser les aspects juridiques et de répondre aux nombreuses questions que se posent les enseignants, les familles et les élèves.

La brochure : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4246>

5) **Congrès AESH vendredi 9 juin 2017 à Wittenheim**

Les infos ici : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4253>

## 6) Indemnité de changement de résidence

Le changement de résidence est l'affectation à titre définitif d'un fonctionnaire dans une commune différente de celle où il était affecté. Si ce changement d'affectation entraîne un changement de la résidence personnelle, l'administration prend en charge une partie des frais qui en découlent sous forme d'une indemnité forfaitaire ainsi que d'une prise en charge des frais de transport des personnes.

L'indemnité est donc versée en cas d'affectation prononcée à **titre définitif** dans une commune différente.

Toutefois, quand un collègue **affecté provisoirement conserve son affectation pendant au moins deux années**, l'affectation provisoire peut être assimilée à une affectation définitive ; l'indemnité est alors versée à l'expiration de cette période de deux années, sur la base des taux d'indemnités applicables à la fin de cette période.

Le document complet : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4256>